



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE GUEULE
D'OURS**

**DÉCISION N° DM-21-389
EN DATE DU 05 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'organiser un spectacle inaugural pour célébrer les fêtes de fin d'année ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Compagnie Remue Ménage ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec la Compagnie Remue-Ménage, dont le siège social est situé au : 50 avenue Sémard à 94200 IVRY SUR SEINE, association loi 1901 pour la création, la diffusion et la promotion de projets artistiques, représentée par Lebeherc Damien en sa qualité de président, afin d'assurer la prestation du spectacle Gueule d'Ours le 3 décembre 2021 de 18h45 à 20h15 dans le cadre de la soirée d'inauguration des fêtes de fin d'année ; le montant de la prestation s'élève à huit mille sept cent trois euros et soixante-quinze centimes (8703,75 euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL